



Durée

6 jours, soit 40 heures

Dates

Semestre 1 :

**18 – 19 – 20 mars 2026 et 22 – 23 – 24 avril
2026**

Ou

Semestre 2 :

**16 – 17 – 18 septembre 2026 et 14 – 15 – 16
octobre 2026**

Contact

Informations et inscriptions

Nelly SOING, secrétaire pédagogique

Mail : soing.nelly@irts-pc.eu

Tél : 05 49 37 78 44

Tarif

**Coût de la formation en inscription
individuelle : 600 € par personne**

Date limite d'inscription

15 jours avant le début de la formation

Taux de satisfaction 2024 : 92,31 %



Prestations et locaux accessibles aux personnes
en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85 crfh_poitiers@irts-pc.eu

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier son rôle et ses fonctions de formateur de terrain
- S'approprier les référentiels de formation
- Mettre en œuvre un dispositif et une relation d'accompagnement adaptés à chacun
- Savoir évaluer de façon objective
- Créer les conditions de la mise en œuvre du tutorat dans les institutions

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé.

PUBLIC

Formation ouverte à tout professionnel encadrant ou appelé à encadrer un salarié en contrat de professionnalisation, un étudiant en formation ES, EJE, ASS, ME, ETS, AES, TISF, ...

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée par une évaluation finale de chaque personne. L'IRTS délivre une attestation de présence et une attestation de formation, à l'issue de la formation.

La formation de « tuteur de proximité » est labellisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi CPNE.

POINTS ABORDES

Module 1 : Enjeux de la fonction « Formateur de terrain de stage » (3 jours, 20 heures)

- Les enjeux de la formation dans les établissements du secteur social et médico-social. Les différents types de contrat de travail.
- Les compétences du formateur de terrain
- L'accueil du stagiaire
- L'accompagnement (dispositif, étapes, relations)
- Les référentiels de compétences, de formation, de certification
- Identifier les compétences à partir des activités professionnelles pratiquées dans les structures
- Construction de l'identité professionnelle

Module 2 : Moyens et outils de l'accompagnement (3 jours, 20 heures)

- Articuler le projet du stagiaire, les objectifs de stage et la réalité professionnelle
- Elaborer des outils spécifiques d'accompagnement et d'évaluation
- L'évaluation : sens, fonctions et pratique. La recherche d'objectivité
- Favoriser la posture réflexive de l'apprenant
- Evaluation formative de chaque stagiaire

NOS METHODES PEDAGOGIQUES :

L'IRTS Poitou-Charentes s'appuie sur une pédagogie participative intégrant :

- Une alternance d'apports théoriques actualisés, d'exemples concrets mis en relief avec la réalité des pratiques professionnelles, d'échanges et d'exercices pratiques,
- Des réalisations concrètes d'activités et des mises en situation,
- Une co-construction des contenus entre les apports et les expériences du groupe et les apports du formateur,
- Une participation active des stagiaires privilégiant l'échange (groupes limités à 15 personnes)
- Un support pédagogique remis à chaque formation.

MODALITES D'EVALUATION DE STAGIAIRES :

L'évaluation des stagiaires s'effectue :

- À l'entrée en formation par un échange sous forme de tour de table afin de recueillir les attentes et les acquis des stagiaires concernant la formation, ainsi qu'un questionnaire.
- En cours de formation par une évaluation de l'atteinte des objectifs visés sous formes variées (exercice, mise en situation, auto-évaluation...).

L'évaluation de la satisfaction des stagiaires quant aux actions de formation s'effectue :

- À la fin de la formation :
 - À l'écrit par un questionnaire individuel et anonyme complété par chaque participant
 - À l'oral par un recueil de l'avis des stagiaires sous forme de tour de table

PARTENARIAT

Cette action de formation est élaborée en partenariat avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

EN PRATIQUE

Possibilité de de formation sur l'ensemble des sites de formation de l'IRTS Poitou-Charentes : Poitiers, Niort, La Rochelle, Saintes et Angoulême, en fonction des demandes.

DISPENSE

Systematique pour les titulaires des diplômes et titres, ci-dessous : CAFDES, DEI, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS. Les candidats souhaitant bénéficier d'une dispense de ce module au regard de leur expérience constitueront un dossier auprès de l'IRTS qui étudiera la demande. La copie du dossier complet sera ensuite transmise à l'OPCO.

CONDITIONS

L'IRTS se réserve le droit de reporter la formation en deçà de 12 personnes inscrites.

Confirmation d'inscription, convocation à la formation et renseignements pratiques seront adressés 15 jours en amont de la formation.

L'inscription est validée à réception d'une convention co-signée IRTS – Structure employeur.

Les frais de transport, hébergement et missions ne sont pas inclus.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Poitou-Charentes.